

Je ne conteste pas un instant les paroles du ministre. Je suis certain qu'il s'est basé sur les renseignements que lui ont communiqués ses hauts fonctionnaires. A la page 1068 du hansard également, le ministre s'est dit agréablement surpris de voir que le pourcentage de la main-d'œuvre s'est élevé à 38 p. 100 du coût des travaux. Ici encore, il y a un écart marqué entre ces renseignements et ceux qu'ont fournis certains fonctionnaires municipaux et des entrepreneurs de ma région.

Qu'on me permette de parler de trois projets principaux, je devrais dire catégories, dont voici la liste. Les catégories de travaux à entreprendre, sous réserve de l'acceptation de chaque projet de travaux d'hiver, sont les suivantes:

a) L'aménagement et les principaux travaux de réfection des rues, trottoirs ou routes, autres que les artères principales;

b) L'aménagement et les principaux travaux de réfection des canalisations d'eau, des égouts principaux et secondaires, à l'exclusion des bâtiments;

c) L'aménagement et la mise en valeur des parcs municipaux.

Parlant avec divers entrepreneurs, je leur ai demandé quelle proportion des travaux rentrant particulièrement sous les deux premières catégories comprendraient les matériaux; ils m'ont informé que dans ce cas jusqu'à 70 ou 75 p. 100 du coût de ces travaux se rapporteraient aux seuls matériaux. Ils m'ont précisé, bien sûr, qu'aux termes de cet accord nulle partie de ces frais ne serait assumée par le gouvernement fédéral. Ils ont ajouté que jusqu'à 20 p. 100 au moins auraient trait au coût des machines: bulldozers, camions, pelles et autres appareils du genre. Dans ce domaine aussi, le gouvernement fédéral n'assume pas une partie de ces frais. Sa participation se borne au coût de la main-d'œuvre, à l'exclusion du traitement des employés municipaux réguliers qu'on peut affecter à la surveillance de ces travaux. De fait, ils sont allés jusqu'à dire, notamment en ce qui a trait à ces deux premières catégories, que les frais effectifs de main-d'œuvre dont le gouvernement fédéral pourrait assumer une partie ne dépasserait guère 3 p. 100 du coût de toute l'entreprise. Oui, il est possible que mes renseignements soient inexacts, mais ce sont ceux dont je dispose.

Quant à cette moitié du coût des salaires relatifs à de tels travaux comme l'aménagement d'égouts, de canalisations d'eau, d'égouts collecteurs, etc., la municipalité ne peut se borner à se rendre au bureau de placement pour engager 50 ou 100 hommes et les affecter à ces travaux.

Elle doit affecter son propre personnel expérimenté à la surveillance de ces travaux, sans quoi les réparations coûteraient plus cher que les entreprises elles-mêmes.

[M. Martin (Timmins).]

Ainsi, vous voyez, monsieur le président, qu'un montant considérable des frais de la main-d'œuvre affectée à la réalisation de ces entreprises irait aux employés permanents des municipalités. Celles-ci devraient y attacher leurs ingénieurs et leurs contremaîtres et mettre des chefs à la direction de tous les projets à réaliser. En fait, un fonctionnaire municipal m'a parlé,—soit dit en passant, cela n'est pas compris dans ces trois catégories, de sorte que je suis heureux de voir que le gouvernement ne les limite pas strictement aux trois sortes de travaux mentionnées ici,—d'un travail d'arrachage de broussaille sur un terrain qui serait utilisé comme dépôt, travail ne comportant que l'élément main-d'œuvre. Tout ce qui était nécessaire était une hache et une scie pour couper les broussailles et une boîte d'allumettes pour y mettre le feu. Pour ce travail ne comportant que l'élément main-d'œuvre, sans machines ni matériel d'aucune sorte, on m'a dit que tout ce que la municipalité toucherait de la subvention du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial serait de l'ordre de 35 p. 100.

On semble bien embrouillé. Ou bien ces gens ont mal compris ou on leur a présenté une fausse image de cette affaire, ou bien les chiffres fournis par le ministre du Travail ne concordent pas avec ce que les municipalités ont à dire à ce sujet.

L'hon. M. Starr: Le député me permettrait-il de lui communiquer le renseignement suivant, monsieur le président? Les chiffres que j'ai cités à l'égard de ce programme ont tous été fournis par les municipalités elles-mêmes.

M. Martin (Timmins): Ces chiffres viennent directement des municipalités?

L'hon. M. Starr: C'est exact.

M. Martin (Timmins): Eh bien, monsieur le président, j'ai peur que le mystère ne s'accroisse à mesure que nous avançons. Le ministre nous a donné des chiffres quant au nombre de personnes qui, espère-t-il, obtiendront un emploi au cours des deux ou trois prochains mois, en fait pendant la période de cinq mois que durera cette entreprise. Il a mentionné, je crois, le chiffre de 22,712 hommes, soit un total général de 1,226,358 jours-homme. Mais il est difficile, monsieur le président, de se faire une idée bien nette qui permette d'évaluer quels sont exactement les effets de ce programme.

Le mieux que nous puissions faire, c'est de prendre une moyenne. D'après mes calculs, nous arrivons à une moyenne d'environ \$12.77 par jour pour un total de 54 jours, ce qui représente en fait environ deux mois et demi de jours ouvrables. Voilà qui serait